

<p>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers présents : 86 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 9 Absent(s) excusé(s) : 15 Absent(s) : 8</p>
--	---	--

Date de convocation : 6 octobre 2015

Vote(s) pour : 85  
Vote(s) contre : 4  
Abstention(s) : 6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du Lundi 12 octobre 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2015-10-12-CC-1.2 :

**Création de nouvelles catégories d'immobilisations.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 mars 2006 portant approbation des catégories d'immobilisations et des durées d'amortissement,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 15 décembre 2014 portant actualisation des catégories d'immobilisations et des durées d'amortissement,

VU le projet de création de nouvelles catégories d'immobilisations présenté par Monsieur le Président,

DECIDE de créer les catégories d'immobilisations suivantes et les durées d'amortissement afférentes :

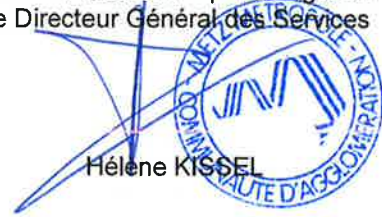
- Pour les biens du Budget Principal :

Catégorie de biens	Sous-catégorie de biens	Durées d'amortissement
Mobilier de collecte	Point d'apport volontaire	8 ans

- Pour les biens spécifiques au budget annexe "Transports Publics" :

Catégorie de biens	Sous-catégorie de biens	Durées d'amortissement
<b>Biens spécifiques à la compétence « transports publics »</b>	Plateforme METTIS	40 ans
	Réseaux spécifiques	15 ans
	Fibre d'exploitation	8 ans

Pour extrait conforme  
Metz, le 13 octobre 2015  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services



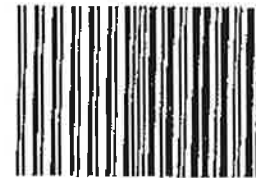
Hélène KISSEL

**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 12 octobre 2015.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Finances. . 1A – Décision modificative 2-2015 (et ses annexes). . 1B – Création de nouvelles catégories d'immobilisations.	1 1	
<b>Point 2</b> – Instauration de la CIL au titre de l'article 97 de la loi ALUR.	1	
<b>Point 3</b> – Elaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs au titre de l'article 97 de la loi ALUR.	1	
<b>Point 4</b> – Engagement de Metz Métropole dans une démarche "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage" (annexe : cahier des charges de l'appel à projets).	1	
<b>Point 5</b> – Communication des délibérations prises par le Bureau :	1	
- Annexe : Bureau du 28 septembre 2015.	1	
<b>Point 6</b> – Communication des décisions :	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions.	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants.	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> <b>7 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.</b>		



Fait à Metz, le 13 octobre 2015  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL